

## Période d'essai abusive ?

## Par toshi12, le 07/10/2015 à 13:41

Bonjour,

J'aurais besoin d'éclairement concernant la période d'essai qui m'est imposée.

Je travaille en tant qu'équipier polyvalent en magasin depuis un peu plus d'un mois. Lorsque j'ai signé mon contrat je n'ai pas eu le temps de le lire attentivement car d'après l'employeur c'était urgent... Pas très malin sur le coup mais étant donné que c'est mon premier vrai boulot et que j'ai eu du mal à trouver sans expérience j'ai accepté.

Après la lecture (donc après signature) j'ai vu qu'on m'impose une période d'essai de 3 mois renouvelable 1 mois (soit 4 mois en tout). C'est là que se pose le premier soucis: la durée maximale d'une période d'essai pour mon poste n'est-il pas de 3 mois ? Le fait de l'augmenter dans le contrat est-il légal ?

Ensuite, comme dit plus haut, je ne travaille que depuis un peu plus d'un mois cependant hier on m'a ajouter ce mois renouvelable à ma période d'essai. Mon supérieur est plutôt content de mon travail depuis le début donc je trouve cela injustifié.

Pour le moment cela ne pose pas de problème mais si je me fait licencier durant ce dernier mois d'essai et s'il est illégal quels sont mes recours possibles ?

Merci d'avance pour vos réponses.

## Par P.M., le 07/10/2015 à 16:15

## Bonjour,

En tout cas le renouvellement ne pet pas être automatique et nécessite votre accord expressément donné...

La durée de la période d'essai pour un CDI est de :

- 2 mois pour les ouvriers et employés
- 3 mois pour les agents de maîtrise et techniciens,
- 4 mois pour les cadres

Il faut que le renouvellement soit prévu à la Convention Collective en plus de la mention au contrat de travail, il est pour la même période...

Il y aurait lieu quand même de se référer à la Convention Collective applicable en fonction de la date de signature de l'Accord de branche...

après que vous lui ayez rappelé les règles